Ariège (09) : des voleurs de cuivre visaient les centrales hydroélectriques et la SNCF, plus de 400 000 euros de préjudice. Peines de prison dont la moitié avec sursis et amendes de quelques milliers d'euros

15/07/2026 à 17h53



Après plusieurs mois d'enquête, les gendarmes de l'Ariège ont démantelé un réseau soupçonné d'avoir commis plus d'une vingtaine de vols de cuivre et d'outillage dans des centrales hydroélectriques et sur des emprises SNCF en Occitanie. Le préjudice est estimé à plus de 404 000 euros. Deux hommes ont été condamnés.

À l'issue de leur garde à vue et des auditions menées par les officiers de police judiciaire, les deux suspects, jusque-là inconnus des services de la justice, ont été présentés devant le procureur dans le cadre d'une procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC).

Le premier, qui a reconnu sa participation à 20 des 23 vols, a

été condamné à 24 mois d'emprisonnement, dont 12 mois avec sursis, ainsi qu'à une amende de 3 000 euros, dont 1 500 euros avec sursis. Le tribunal a également prononcé une interdiction de paraître en Ariège pendant trois ans, une interdiction de porter ou de détenir une arme durant la même période, ainsi que la confiscation de son véhicule utilitaire, d'une dénudeuse professionnelle, d'une motocross et de son iPhone 14 Pro.

Le second prévenu, qui a reconnu sa participation à 13 faits, a écopé de 18 mois de prison, dont neuf avec sursis, d'une amende de 2 000 euros, dont 1 000 euros avec sursis, d'une interdiction de paraître en Ariège pendant trois ans et d'une interdiction de porter ou de détenir une arme pendant la même durée. **Son véhicule utilitaire, une motocross, la somme de 135 euros ainsi que son iPhone 16 ont également été confisqués.**

La Dépêche

Merci à Cavalier